

Séance du 4 mars 2019

Séance du 4 mars 2019

1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE	02
2) PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION – APPROBATION	02
3) ASSOCIATION « ENVERMEU ACTIVITÉS » – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	03
4) PERSONNEL COMMUNAL * SERVICES TECHNIQUES – CRÉATION DE POSTE	03
5) PROGRAMME DE VOIRIE 2019 – DEMANDE DE SUBVENTION	04
6) CLASSES NUMÉRIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION	05
7) COMPTES ADMINISTRATIFS 2018	06
• APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018	06
• COMPTES DE GESTION 2018	07
• AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2018 DES DIFFÉRENTES COMPTABILITÉS : COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL, TRANSPORT SCOLAIRE, EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT	07
8) DÉCISIONS PRISES SUIVANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DONNÉES À M. LE MAIRE	08
9) INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES	09

Le vingt huit février deux mil dix-neuf, convocation du Conseil Municipal pour sa séance ordinaire du quatre mars deux mil dix neuf.

Le Maire,

Gérard PICARD.

Date de convocation :
28/02/2019

Date d'affichage :
28/02/2019

Nombre de Conseillers :
En exercice : 18
Présents : 9
Votants : 11
jusqu'à la question n°6

Nombre de Conseillers :
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 13
pour la question n°7-1

Nombre de Conseillers :
En exercice : 18
Présents : 11
Votants : 14
à partir de la question n°7-2

L'an deux mil dix-neuf le quatre mars, dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard PICARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Michel MENIVAL 1^{er} Adjoint, Mme Louissette HAUTOT 3^{ème} adjoint, M. Stéphane JEAN 4^{ème} adjoint, Mmes Dominique JEANNOT 5^{ème} Adjoint, Françoise VASSARD, Brigitte GOFFETTRE, Véronique RIMBERT, Dorothee CORNIELLE, MM. Alexandre SALFRAND à partir de la question n°7, François MENIVAL à partir de la question n°7.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-René LECONTE 2^{ème} adjoint, qui a donné pouvoir à M. Michel MENIVAL, Mme Chantal LEFRANCOIS, M. Nicolas LEBORGNE qui a donné pouvoir à Mme F. VASSARD, Mme Delphine QUEMIN qui a donné pouvoir à M. F. MENIVAL, M. Alexandre SALFRAND jusqu'à la question n°6, M. François MENIVAL jusqu'à la question n°6, Mme Cécile BRUGOT.

ABSENTS :

MM. David DESBON, Michaël STEVENOOT.

Secrétaire de séance : Mme Dorothee CORNIELLE.

1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal désigne Mme CORNIELLE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal des membres du Conseil, indique quels sont les Conseillers présents et absents et précise si ces derniers sont excusés et ont donné pouvoir à un autre Conseiller.

M. le Maire fait constater que le quorum est bien atteint.

2) PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION – APPROBATION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 5 février 2019 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce document ne présentant aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité.

Le quorum n'étant plus atteint si M. le Maire quitte la salle pour le vote des comptes administratifs, ce dernier propose à l'Assemblée de traiter cette question en fin de séance.

M. le Maire soumet cette proposition au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la question numéro 3 inscrite à l'ordre du jour sera exposée après la question numéro 7. Les numéros des points présentés seront donc modifiés.

3) ASSOCIATION « ENVERMEU ACTIVITÉS » – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Pour cette question à l'ordre du jour, M. le Maire donne la parole à M. JEAN, Adjoint en charge de la commission Vie associative.

M. JEAN expose que l'association de loi 1901 « Envermeu Activités » sollicite auprès de la commune l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2019, afin de couvrir une partie des frais engagés par l'organisation, au mois de décembre 2018, d'un jeu de Noël en partenariat avec le journal « Paris Normandie ».

Afin de l'aider à mener à bien ses projets, il invite le Conseil Municipal à autoriser l'octroi à cette association d'une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ Autorise l'octroi à l'association « Envermeu Activités » d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € ;

2/ Dit que la dépense est inscrite au B.P. 2019 de la commune, au compte 6574.

4) PERSONNEL COMMUNAL

◇ SERVICES TECHNIQUES – CRÉATION DE POSTE

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 6 février 2018, pour les nécessités des services techniques, afin de palier à une surcharge d'activité, le Conseil Municipal a autorisé la création d'un poste d'agent contractuel à temps non complet, pour un accroissement temporaire d'activité, pour une durée d'un an, du 14 mars 2018 au 13 mars 2019 inclus.

La durée hebdomadaire de service afférente à ce poste est de 30 heures.

Il expose que l'agent recruté sur ce poste a été chargé des principales missions suivantes :

- Tontes de pelouses et ramassage du gazon ;
- Arrosage des végétaux, apport d'engrais, désherbage ;
- Débroussaillage ;
- Préparation de massifs ;
- Nettoyage et entretien de la voirie ;
- Aide à la mise en place des manifestations communales ;
- Approvisionnement, préparation des salles communales ;
- Port des plis.

Pour les nécessités du service, il propose au Conseil Municipal de pérenniser cet emploi et d'autoriser la création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet, à compter du 14 mars 2019. La durée hebdomadaire de service afférente à ce poste sera de 30 heures.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1/ Autorise la création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 14 mars 2019 ;
- 2/ Fixe la durée hebdomadaire de service afférente à cet emploi à 30 heures ;
- 3/ Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets primitifs 2019 et suivants de la commune, aux comptes 6411 et suivants.

5) PROGRAMME DE VOIRIE 2019 – DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune d'Envermeu a souhaité engager un important programme de travaux de voirie au niveau du quartier des Coteaux.

Une première phase du projet a consisté en une réfection totale de la chaussée rue des Coteaux et rue du Vieux Puits. Les travaux ont été réalisés en 2014.

Une seconde phase de travaux, menée en 2015 et 2016, a consisté en la réfection de la voirie et des trottoirs de la rue du Bailly-Bec et d'une partie de la rue du Prieuré. Une troisième phase de travaux a concerné la rue des Glaneuses, en 2017.

Enfin, une quatrième phase de travaux a été engagée rue de Fauquemont et rue du Bois l'Abbé, en 2018.

Il expose qu'il est à présent proposé de programmer une dernière phase de travaux pour 2019-2020. Elle consistera en la réfection de la voirie et des trottoirs de la seconde partie de la rue du Prieuré.

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 108 059,73 euros H.T., soit 129 671,68 euros T.T.C. À ce montant s'ajouteront les honoraires de maîtrise d'œuvre de 7 023,88 euros H.T., soit 8 428,65 euros T.T.C.

Aussi, il invite le Conseil Municipal à solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. pour ces travaux de voirie.

Il présente le plan de financement proposé :

Coût d'objectif :

Honoraires de maîtrise d'œuvre	7 023,88 € H.T.
Travaux de voirie rue du Prieuré partie haute	52 270,90 € H.T.
Travaux de voirie rue du Prieuré partie basse	55 788,83 € H.T.
TOTAL :	115 083,61 € H.T.
	138 100,33 € T.T.C.

<u>Recettes :</u>	
. Subvention de l'État (D.E.T.R.)	34 525,08 €
30 % du montant H.T.	
. Financement communal	103 575,25 €
(dont récupération de la TVA : 22 653,98 €)	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1/ Dit qu'il convient de poursuivre la réalisation de ce projet ;

2/ Accepte le dossier de réalisation et l'estimation des travaux, fixée à 108 059,73 euros H.T., soit 129 671,68 euros T.T.C. ;

3/ Arrête le plan de financement de cette opération tel qu'il a été proposé ;

4/ Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019 de la commune, en section d'investissement, sur l'opération 700 ;

5/ Sollicite l'octroi d'une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, au taux le plus élevé possible ;

4/ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

6) CLASSES NUMÉRIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION

Pour cette question à l'ordre du jour, M. le Maire donne la parole à M. MENIVAL, Adjoint en charge de la commission des Affaires scolaires.

M. MENIVAL informe le Conseil Municipal que la commune d'Envermeu souhaite faire bénéficier les élèves de maternelle et d'élémentaire de l'école d'Envermeu de classes numériques.

Un projet de classes numériques a été établi par le référent aux usages numériques de l'Éducation Nationale, en concertation avec les enseignants et la municipalité.

Il expose qu'il est proposé d'équiper chacune des classes d'ateliers numériques mobiles de six tablettes numériques, incluant une enceinte Bluetooth et des micro-casques. Ces ateliers seront complétés, au sein de chaque classe, par une solution de projection (vidéoprojecteur simple en maternelle et interactif en élémentaire) et un poste pour l'enseignant.

Le coût du matériel informatique nécessaire pour équiper la totalité des classes (hors câblage et installation) est estimé à 25 765,90 euros H.T., soit 30 919,08 euros T.T.C.

Aussi, il invite le Conseil Municipal à solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. pour l'acquisition de ce matériel.

Il présente le plan de financement proposé :

<u>Coût d'objectif</u> :		25 765,90 € H.T.
		30 919,08 € T.T.C.
<u>Recettes</u> :	. Subvention de l'État (D.E.T.R.)	3 000,00 €
	30 % du montant H.T.	
	(plafonné à 10 000 €)	
	. Financement communal	27 919,08 €
	(dont récupération de la TVA : 5 071,96 €)	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ Dit qu'il convient de poursuivre la réalisation de ce projet ;

2/ Accepte le dossier de réalisation et l'estimation de l'acquisition du matériel, fixée à 25 765,90 euros H.T., soit 30 919,08 euros T.T.C. ;

- 3/ Arrête le plan de financement de cette opération tel qu'il a été proposé ;
- 4/ Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019 de la commune, en section d'investissement, sur l'opération 12 – article 2183 ;
- 5/ Sollicite l'octroi d'une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, au taux le plus élevé possible ;
- 6/ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Arrivée de M. SALFRAND et de M. François MENIVAL

7) COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

- **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 :**

Le Conseil Municipal nomme M. Michel MENIVAL, Adjoint chargé de la commission des Finances, Président de séance pour cette partie de l'ordre du jour. M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne prendra pas part au vote et quitte la salle du Conseil Municipal.

M. le Président de séance précise la nature des documents à analyser et donne lecture des différents comptes administratifs, compte principal de la commune et comptes annexes.

**Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget principal
et les budgets annexes, ainsi que les décisions modificatives de l'exercice 2018,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- 1/ Donne acte à M. Gérard PICARD, Maire de la commune d'Envermeu, de la présentation faite des comptes administratifs 2018, budget principal et services annexes, lesquels se résument suivant le document séparé ;
- 2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés en annexe.

M. MENIVAL remercie M. le Maire pour sa bonne gestion au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, ainsi que les services municipaux.

M. le Maire regagne la salle du Conseil Municipal. Il remercie M. MENIVAL et le Conseil pour leur confiance et insiste sur la nécessité de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement de la commune.

- **COMPTES DE GESTION 2018 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion des différentes comptabilités, dressés par le Receveur et accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 (Budget principal, et budgets annexes : transport scolaire, eau potable, assainissement collectif),
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Déclare que les comptes de gestion 2018, dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

- **AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2018 DES DIFFÉRENTES COMPTABILITÉS :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'instruction ministérielle M 14, il convient après le vote des comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2018, de délibérer avant le 30 juin 2019 sur l'affectation des résultats de fonctionnement.

Il précise que lorsque le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire, il doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde est affecté en excédent de fonctionnement reporté.

M. MENIVAL, Adjoint en charge de la commission des Finances, présente les propositions d'affectation des résultats puis demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'affecter les résultats 2018 de fonctionnement des différentes comptabilités comme suit :

COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL :

363 075,22 € au financement des charges d'investissement par le crédit du compte 1068 – réserve excédent de fonctionnement capitalisé,
le résultat de fonctionnement à reprendre en 2019 à la section de fonctionnement (au compte 002 en recettes) étant ramené en conséquence à :

837 719,38 € - 363 075,22 € = 474 644,16 €.

Le solde d'exécution d'investissement à reporter en 2019 à la section d'investissement (au compte 001 en recettes) s'établit à 386 367,78 €.

TRANSPORT SCOLAIRE :

Excédent de 6 490,77 € à reprendre en 2019 à la section d'exploitation (au compte 002 en recettes).

Le solde d'exécution d'investissement à reporter en 2019 à la section d'investissement (au compte 001 en recettes) s'établit à 97 557 €.

EAU POTABLE :

Excédent de 92 097,81 € à reprendre en 2019 à la section d'exploitation (au compte 002 en recettes).

Le solde d'exécution d'investissement à reporter en 2019 à la section d'investissement (au compte 001 en recettes) s'établit à 60 590,96 €.

ASSAINISSEMENT :

74 696,79 € au financement des charges d'investissement par le crédit du compte 1068 – réserve excédent d'exploitation capitalisé, le résultat d'exploitation à reprendre en 2019 à la section d'exploitation (au compte 002 en recettes) étant ramené en conséquence à :

373 756,10 € - 74 696,79 € = 299 059,31 €.

Le solde d'exécution d'investissement à reporter en 2019 à la section d'investissement (au compte 001 en recettes) s'établit à 393 906,21 €.

M. le Maire remercie le Conseil Municipal et M. MENIVAL, Adjoint en charge de la commission des Finances, et précise que la préparation des comptes administratifs a été réalisée avec les membres de la Commission Finances, Mme VITAUZ, Directrice Générale des Services, et Mme BLANQUET, Adjoint administratif en charge de la comptabilité, qu'il remercie de leur travail.

8) DÉCISIONS PRISES SUIVANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DONNÉES À M. LE MAIRE

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises suivant la délégation d'attributions qui lui a été consentie par le Conseil Municipal lors des Conseils du 16 avril 2014 et du 22 avril 2016 :

N° 19/006 Passation d'une convention de formation professionnelle pour la participation d'un agent communal, policier municipal, à une action de formation obligatoire : « FCO des policiers municipaux en équipe opérationnelle – Tronc commun », avec le C.N.F.P.T., délégation Normandie Rouen, sis 20 quai Gaston Boulet – 76000, ROUEN.

Montant de la dépense à engager au titre de cette convention : 500 euros T.T.C.

Imputation budgétaire : B.P. 2019 – article 6184.

N° 19/007 Passation d'une convention de formation professionnelle pour la participation d'un agent communal, policier municipal, à une action de formation obligatoire : « FCO des policiers municipaux – Communication et prévention des comportements agressifs en intervention », avec le C.N.F.P.T., délégation Normandie Rouen, sis 20 quai Gaston Boulet – 76000, ROUEN.

Montant de la dépense à engager au titre de cette convention : 375 euros T.T.C.

Imputation budgétaire : B.P. 2019 – article 6184.

N° 19/008 Passation d'une convention de formation professionnelle pour la participation d'un agent communal, policier municipal, à une action de formation obligatoire : « FCO

des policiers municipaux – Chiens dangereux : techniques de capture et de protection », avec le C.N.F.P.T., délégation Normandie Rouen, sis 20 quai Gaston Boulet – 76000, ROUEN.

Montant de la dépense à engager au titre de cette convention : 250 euros T.T.C.

Imputation budgétaire : B.P. 2019 – article 6184.

N° 19/009 Passation d'une convention de formation professionnelle pour la participation d'un agent communal, policier municipal, à une action de formation obligatoire : « FCO des policiers municipaux – Le policier municipal et le risque terroriste », avec le C.N.F.P.T., délégation Normandie Rouen, sis 20 quai Gaston Boulet – 76000, ROUEN.

Montant de la dépense à engager au titre de cette convention : 250 euros T.T.C.

Imputation budgétaire : B.P. 2019 – article 6184.

N° 19/010 Passation d'une convention de formation professionnelle pour la participation d'un agent municipal à l'action de formation « Certiphyto – Certificat individuel décideur en entreprise non soumise à agrément » pour l'utilisation professionnelle des produits phytosanitaires, avec la société CAP SEINE, sise 16 rue George Charpak – 76000, MONT-SAINT AIGNAN.

Montant de la dépense à engager au titre de cette convention : 224 euros H.T, soit 268,80 euros T.T.C. À ce montant s'ajouteront les frais de repas de 52 euros. H.T, soit 62,40 euros T.T.C.

Une journée supplémentaire de formation pourra être requise : 112 euros H.T, soit 134,40 euros T.T.C. ; frais de repas de 26 euros. H.T, soit 31,20 euros T.T.C.

Imputation budgétaire : B.P. 2019 – article 6184.

9) INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

◇ RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS

M. le Maire informe l'Assemblée du calendrier des réunions prévues dans les prochaines semaines :

- la commission Vie associative se réunira le vendredi 15 mars 2019 à 18 H, concernant l'attribution des subventions aux associations ;
- le mardi 19 mars 2019 à 14 H 30, la commission Voirie est invitée à assister à la première réunion de chantier relative à l'extension du réseau d'assainissement collectif rue Saint-Laurent ;
- les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019.

M. le Maire informe l'Assemblée du calendrier des principales manifestations à venir dans les prochaines semaines :

- le dimanche 24 mars 2019 aura lieu une foire-à-tout organisée par l'association Dynamic Mooving, à la salle des Sports ;
- les samedi 30 et dimanche 31 mars 2019 se tiendra le « salon du bien-être », au gymnase d'Envermeu ;
- le samedi 27 et le dimanche 28 avril 2019, une vente-échange sera organisée par l'association Envermeu animation dans la salle des Fêtes ;
- le dimanche 28 avril 2019 aura lieu une foire-à-tout organisée par le club des Aînés, place de l'Hôtel de Ville et rue du Bucq ;
- le mercredi 8 mai 2019 sera commémoré l'anniversaire de l'armistice de 1945 ;
- le dimanche 19 mai 2019 aura lieu un « trail » organisé par l'association Envermeu animation ;

- le lundi 10 juin 2019 aura lieu une foire-à-tout organisée par l'Union Sportive Envermeudoise, dans l'enceinte du Stade municipal ;
- la fête de la Musique aura lieu le vendredi 14 juin 2019 ;
- le samedi 13 juillet 2019 aura lieu la retraite aux Flambeaux, qui se terminera par un feu d'artifice, tiré à partir de 23 heures dans l'enceinte du Stade.

M. le Maire rappelle également aux Conseillers que la Communauté de communes Falaises du Talou s'est engagée dans l'élaboration de son Projet de Territoire, qui définira l'avenir du territoire en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de l'environnement et de gestion des ressources.

Une réunion de réflexion, sous forme d'ateliers, est organisée à l'attention de tous les conseillers municipaux du territoire le mardi 5 mars 2019 au matin, à Saint-Nicolas d'Aliermont. M. le Maire engage le maximum de Conseillers à participer à cette réunion.

Enfin, il rappelle qu'un « forum citoyen » est organisé par le pays Dieppois – Terroir de Caux, aux fins de présenter le plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Une réunion publique, ouverte à tous et toutes, se tiendra à la salle des Fêtes d'Envermeu ce jeudi 7 mars 2019, à 18 heures.

◇ **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire donne lecture du courrier qui lui a été adressé par la CPNE de Penly l'invitant, ainsi que les membres du Conseil municipal d'Envermeu, à visiter la centrale. La visite comportera une présentation du fonctionnement d'une centrale nucléaire et une découverte des installations de la centrale nucléaire de Penly, dont la salle des machines. Il interroge les membres présents, qui se disent favorables à l'organisation d'une visite un samedi après-midi.

M. le Maire indique qu'il fera transmettre copie du courrier à l'ensemble des Conseillers, afin qu'ils se positionnent sur une date.

Mme RIMBERT fait part de sa satisfaction quant à la possibilité d'accéder aux postes informatiques mis à disposition du public à la MSAP Falaises du Talou.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 10.